

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-127 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le jeudi 3 juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Jean-de-Niost, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 26 juin 2025 - Secrétaire de séance : Patrick MILLET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 55 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 66

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Mohamed ABBES, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET (à partir de la délibération n°2025-128), Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (jusqu'à la délibération n°2025-133), Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, André MOINGEON, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Sébastien GOBET, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Daniel GUEUR (à Daniel FABRE), Lionel MANOS (à Joël BRUNET), Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE (à Emilie CHARMET), Serge GARDIEN (à Laurent REYMOND-BABOLAT), Dominique DALLOZ (à André MOINGEON), Walter COSENZA (à Alexandre NANCHI), Jean MARCELLI (à Viviane VAUDRAY), Frédéric TOSEL (à Jean-Luc RAMEL), Lionel CHAPPELLAZ (à Eric BEAUFORT), Fabrice VENET (à Jean-Pierre GAGNE), Roselyne BURON (à Béatrice DALMAZ).

Etait excusée et suppléée : Maud CASELLA (par Sébastien GOBET).

Etaient excusés : Stéphanie PARIS, Dominique DELOFFRE, Jean PEYSSON, Régine GIROUD, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Ludovic PUIGMAL, Françoise GARIBIAN, Joël MATHY, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Jean-Alex PELLETIER, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Gaël ALLAIN, Estelle BARBARIN.

Objet : Rapport d'activité 2024 de la Société d'Economie Montagnarde de l'Ain (SEMA)

Mme Sylviane BOUCHARD, membre du bureau, déléguée à l'agriculture et l'alimentation, rappelle que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain adhère à la SEMA (Société d'Economie Montagnarde de l'Ain) et a validé sa participation au Plan Pastoral Territorial Bugey-Revermont qui accompagne le développement du pastoralisme, par délibération en date du 17 juin 2021 (délibération n°2021-130).

En 2024, la Société d'Economie Montagnarde l'Ain a été confrontée à des restrictions budgétaires en lien avec la révision à la baisse des enveloppes budgétaires du FEADER. Les intercommunalités et le Conseil Départemental ont toutefois renouvelé leurs soutiens, tant financier que participatif. Par ailleurs, grâce à la mobilisation d'enveloppes complémentaires au niveau du FEADER et de la Région, l'ensemble des dossiers validés en 2024 ont pu être financés.

En termes d'accompagnements opérationnels, la SEMA a poursuivi ses travaux d'amélioration des conditions des éleveurs en espace pastoral, d'animation des bourses de l'emploi des bergers et d'alpage et pâturage mais également des Associations Foncières Pastorales, Collectifs et Groupements Pastoraux.

L'année a également été marquée par des considérations de partage de l'espace en réponse desquelles la première formation à destination des professionnels du tourisme a été organisée avec succès et l'accompagnement à la mise en œuvre des moyens de protection s'est poursuivi.

.../...

Enfin, des éléments de communication et de sensibilisation ont été consolidés ou développés, notamment l'ouverture de Map Patou, l'outil de recensement des alpages protégés par des chiens de protection.

Les actions et travaux réalisés et suivis par la SEMA au cours de cette année 2024 sont détaillés au sein de son rapport d'activité transmis à ses membres à la suite de l'Assemblée Générale et joint à la présente délibération.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport d'activité de la Société d'Economie Montagnarde de l'Ain (SEMA) pour l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 8 juillet 2025

Publiée le 08 JUIL. 2025

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

